



## Centre d'Etudes et de Recherche sur la Vigne et le Vin



# Les terroirs vitivinicoles, des systèmes géographiques complexes<sup>1</sup>

**Jean-Claude Hinnewinkel,**

Professeur émérite de Géographie, Université de Bordeaux, UMR ADES/CERVIN et Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

*Article publié dans *Historiens & Géographes*, n°404, 2008, p. 69-78*

**Résumé :** Dans le monde du vin, le terroir est le plus souvent mobilisé dans une seule de ses dimensions, celle de site agronomique. Pourtant, l'origine même du mot rappelle toute la complexité de ce concept géographique aujourd'hui très porteur dans l'ensemble du domaine agro-alimentaire. Notre objectif est donc de mettre en valeur ici ce qui fait la force, et donc la pertinence, de ce concept dans la mondialisation : le terroir est un système géographique, donc complexe. Pour le comprendre et donc le gérer, il est impératif d'en mobiliser toutes les composantes, la physique avec le site agronomique mais aussi la culturelle avec le paysage et surtout la sociale avec le réseau d'acteurs. Ainsi compris le terroir viticole devient un projet de développement durable d'un territoire producteur de vins de qualité.

**Abstract:** In the world of wine, the concept of *terroir* is mostly used as an agronomic area. However the origins of the word remind us of the complexity of the geographical concept which is nowadays very promising in the food-processing industry. Our aim is to emphasize the extent and relevance of the concept in the context of globalization. The *terroir* is a geographical system and thus complex. In order to understand and manage it, it is a priority to mobilize all aspects, not only the physical aspect with the agronomic area but as well the cultural aspect with the landscape and last but not least the social aspect with the network of actors. If the *terroir* is understood as such, it becomes a sustainable development project for an area producing wines of quality.

**Mots clés :** site agronomique, terroir, système géographique, complexité

**Key words:** agronomic area, terroir, geographical system, complicity

## Introduction: Le terroir vitivinicole

La notoriété d'un vignoble et de ses vins repose essentiellement sur trois piliers: son terroir, son histoire et la vigueur du ou des marchés qu'il domine. Dans cette trilogie, terroir est un

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Hinnewinkel, Professeur émérite de Géographie, Université de Bordeaux, UMR ADES/CERVIN et Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

concept agronomique, celui créé par les experts et ingénieurs de l'INAO au lendemain de la seconde guerre mondiale pour donner à leurs délimitations une valeur scientifique qui les rende incontestables.

Pourtant depuis quelques années et notamment depuis 1992, date de l'entrée en scène au sein de l'INAO des autres productions agro-alimentaires, les cadres de l'Institut ont explosé et il a fallu revoir le concept pour l'adapter. Des études scientifiques en Sciences humaines et sociales furent de plus en plus nombreuses à mettre l'accent sur la dimension culturelle des produits du terroir<sup>2</sup>. Les analyses les plus récentes des vignobles comportent souvent un important chapitre de géographie culturelle<sup>3</sup>.

Mais, une fois encore, si tous ces travaux concrétisent un élargissement du concept terroir par rapport à sa seule dimension agronomique, nous sommes encore éloignés de la prise en compte de toutes les composantes de ce système géographique qu'est le terroir. La complexité inhérente à tout système géographique nous paraît encore écornée. C'est du moins ce que nous proposons de démontrer ici en démontant le système terroir vitivinicole pour souligner que si le terroir est à l'interface de « nature et culture », il est aussi foncièrement « social »

## **1<sup>ère</sup> partie : Le terroir entre nature et culture**

Dans le monde vitivinicole, la première composante du terroir mobilisée est bien sûr celle du milieu naturel.

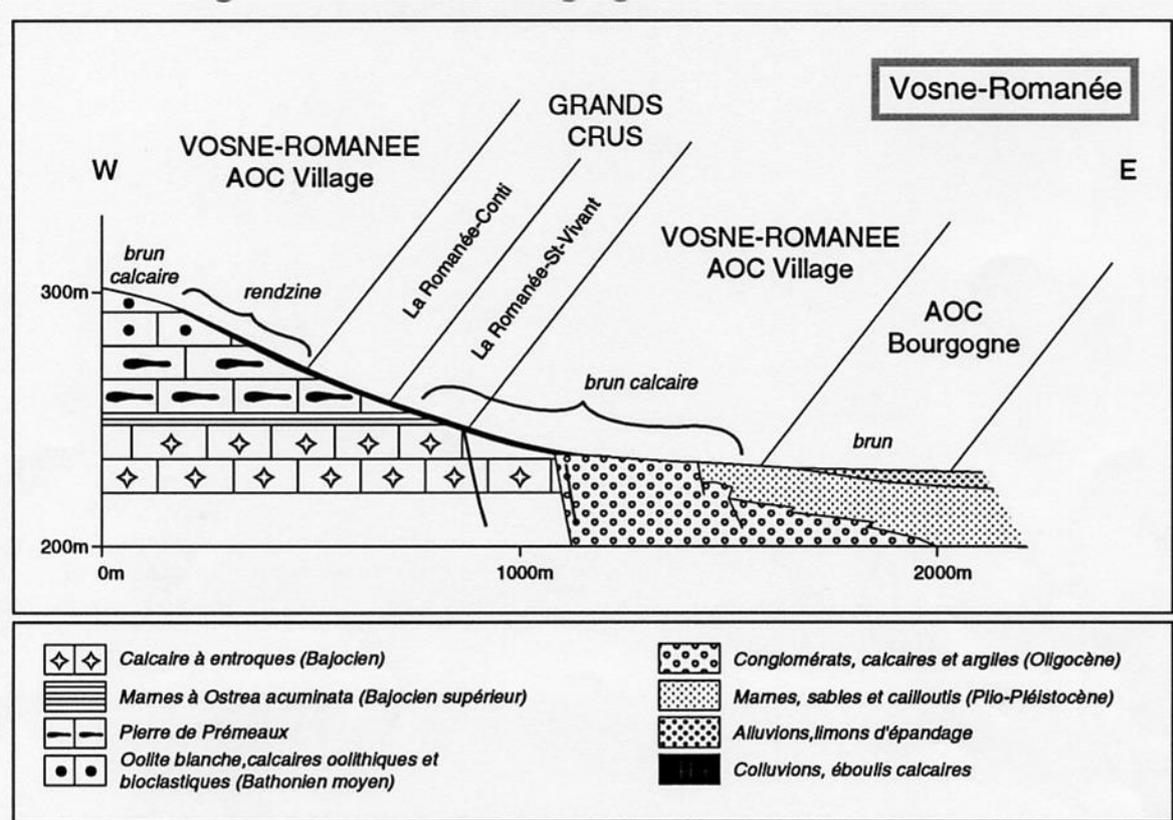
### ***Le terroir vitivinicole, un site agronomique***

Le terroir est alors pris dans son sens agronomique, soit une entité caractérisée par l'homogénéité des éléments géologiques et pédologiques (texture, granulométrie, épaisseur, nature minéralogique, composants chimiques,), topographiques, (altitude, pente, exposition), climatologiques (pluviométrie, température, insolation), complétés par des facteurs humains tels que le choix des cépages ou des modes de conduite de la vigne. Ce terroir relève de l'échelle locale la plus fine et les meilleurs exemples en sont sans doute le climat bourguignon ou le grand cru alsacien.

---

<sup>2</sup> Laurence Bérard et Philippe Marchenay, Les produits du terroir – entre nature et culture, Paris, Editions du CNRS, 2004, 225 P.

<sup>3</sup> Citons tout particulièrement Jacques Maby, Côtes du Rhône et costières gardoises, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1994 ; Michel Réjalot, Le vignoble bordelais, un modèle dans la tourmente, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, 2004.



Doc.1 : le terroir dans le vignoble bourguignon : un site viticole exceptionnel (Terroirs et vins de France, Orléans, BRGM et Paris, Total-Éditions-Presses, 1984, p.89)

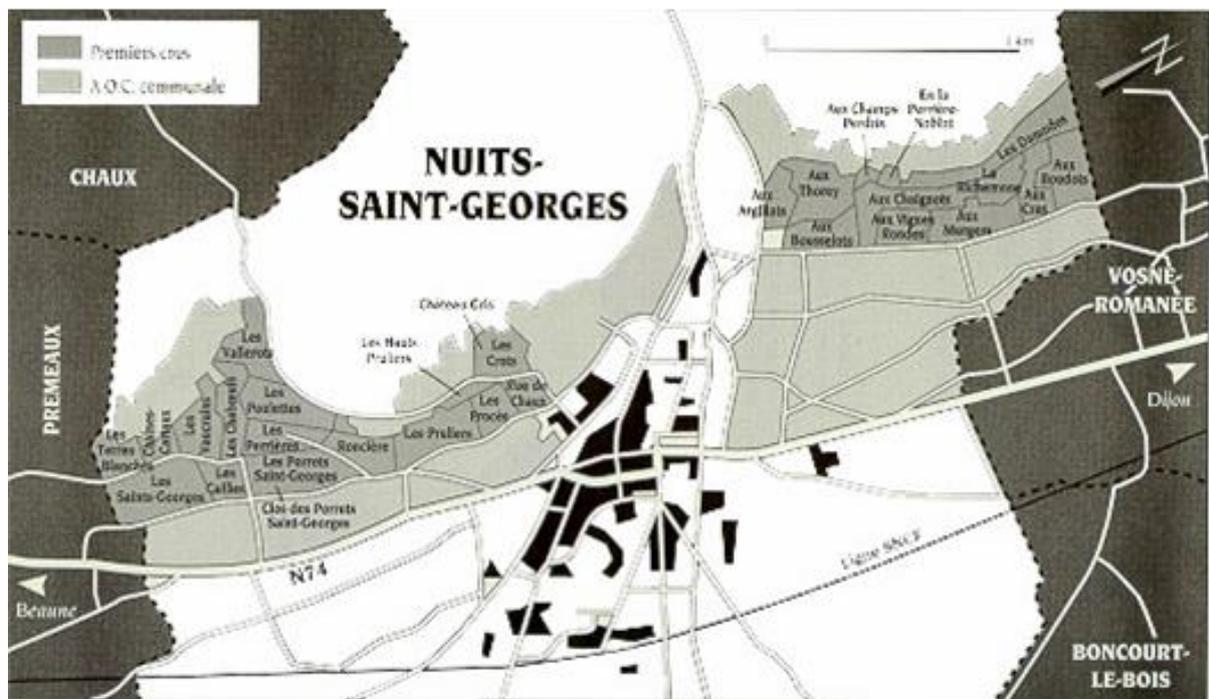
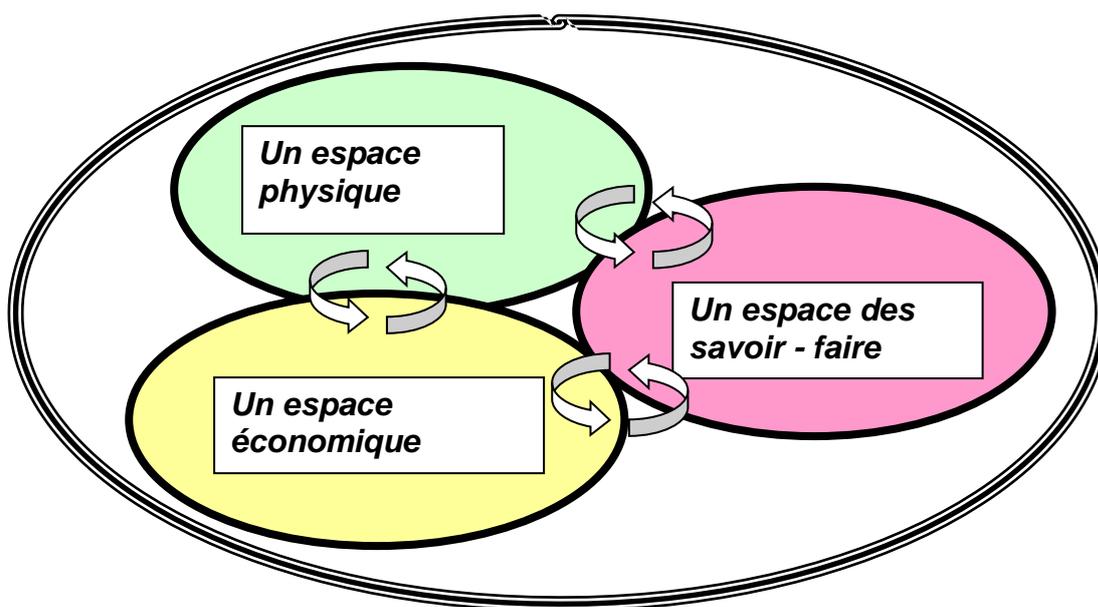


Fig.2 : Nuits-Saint-Georges : N'y-a-t-il pas confusion entre site viticole et terroir ?

Encore souvent prônée, cette définition du terroir ne correspond plus tout à fait à l'utilisation qu'en font la grande presse, spécialisée ou non, le grand public et les acteurs territoriaux lorsqu'ils parlent de produits du terroir.

Déjà en 1959, Roger Dion<sup>4</sup> conteste le poids des facteurs pédologiques dans les terroirs viticoles en faisant remarquer que la qualité des vins est l'expression d'un milieu social et de ce qu'il appelle le "vouloir humain", pour conclure "*Aussi, le rôle du terrain dans l'élaboration d'un grand cru ne va-t-il au-delà de celui de la matière dans l'élaboration d'une œuvre d'art*".

A sa suite, le terroir est peu à peu mobilisé comme **un espace de production** légitime d'un produit typique et bien défini. Dans un article récent, Philippe Roudié a retracé avec précision l'histoire de ce concept et nous n'y reviendrons pas<sup>5</sup>, notre projet étant seulement d'essayer d'éclairer l'usage de ce terme aujourd'hui. Nous nous bornerons à constater que le terroir est devenu, à toutes les échelles, un espace agronomique complexe où se superposent espace physique, espace économique et espace des savoir-faire.



**Fig. 3 : le terroir, un espace agronomique complexe**

C'est bien ce que nous retrouvons avec les nouvelles AOC (Appellations d'Origine Contrôlée) non viticoles, fromagères et autres. Le terroir est désormais reconnu comme tel, en France, par le gardien du temple en la matière qu'est l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine).

Cette évolution de l'emploi du concept de terroir s'explique aussi en grande partie par un retour aux sources et notamment par une prise en compte de sa dimension culturelle inhérente à tout territoire. Ainsi tout terroir a, outre sa dimension d'espace naturel original, une histoire tout aussi originale.

### **Le terroir vitivinicole, un espace-temps**

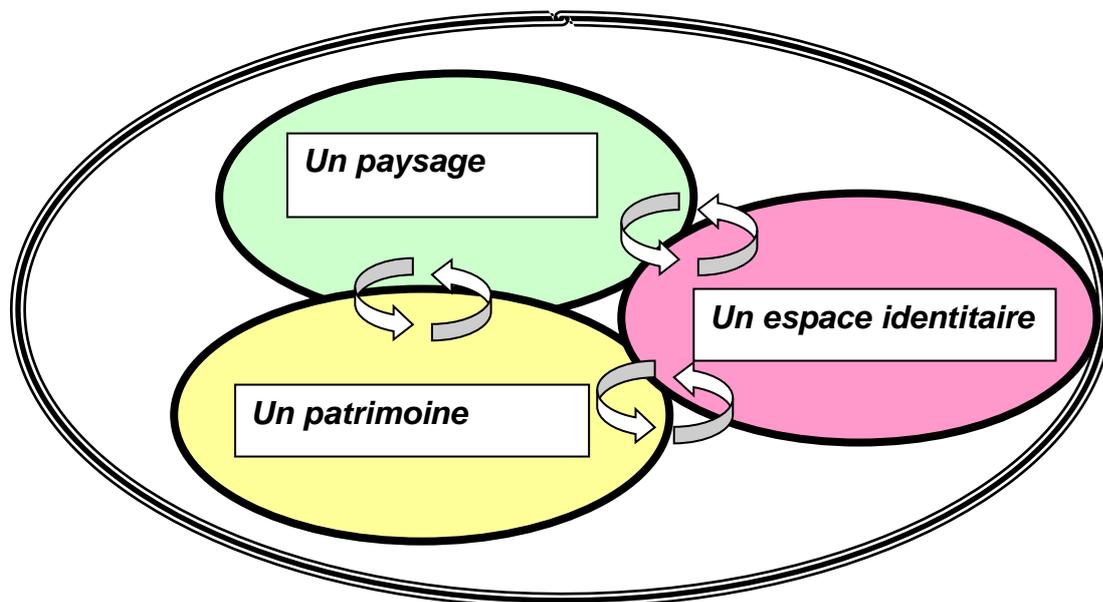
Comme toutes les composantes de la surface de la terre, le terroir est **du temps inscrit dans l'espace**. C'est une surface «*surchargée de signes innombrables et entrecroisés, les uns dessinés par la nature, les autres par les hommes, à la façon d'un cryptogramme ou, mieux*

<sup>4</sup>Roger Dion, Histoire de la vigne et du vin en France, Paris, 1959 (réédité par Flammarion en 1977)

<sup>5</sup>Philippe Roudié, *Vous avez dit « terroir » ? Essai sur l'évolution d'un concept ambigu*, Journal international des Sciences de la Vigne et du VIN, éd. Vignes et vin publication internationale, Bordeaux, Hors Série, Un raisin de qualité dans la vigne et la cuve, juillet 2001, p.7-11

encore, d'un *palimpseste*<sup>6</sup>»<sup>7</sup>. Comme tel, le terroir devient **un patrimoine** un bien collectif qu'il faut protéger. Chaque époque a tracé sa marque que le temps n'a pu gommer entièrement. Le passé se lit sous la trame du présent et « *tout regard jeté sur le paysage terrestre révèle la profondeur du passé, car nous vivons dans un monde dont chaque facette trahit un héritage. Ces temps qui sont inscrits dans les espaces appartiennent aussi bien à la chronologie historique que géologique* »<sup>8</sup>.

C'est le poids de ce passé qui est notamment le fondement de la loi de 1919<sup>9</sup> et des fameux « *savoir-faire locaux, loyaux et constants* » qui concrétise la prise en compte des savoirs faire dans la définition du terroir par les experts. Ce temps inscrit dans l'espace, c'est **le paysage**, un paysage culturel aujourd'hui largement valorisé par les professionnels de la filière comme par les acteurs du tourisme. L'**identité** du terroir se concrétise en partie dans ce paysage viticole souvent emblématique.



**Fig. 4 : Le terroir, un espace-temps**

Mais cette idée de l'espace-palimpseste « *confère au passé un statut d'héritage, de lettre morte sans grande signification présente. Elle le traite comme un atout, enfoui sous le présent à quelques émergences près* »<sup>10</sup>. Or les temps historiques inscrits dans l'espace s'affrontent, se bousculent, s'excluent ou fusionnent pour donner naissance aux espaces d'aujourd'hui. Le terroir vitivinicole n'y échappe pas dans la mesure où aucune de ses composantes n'est fixe, pas plus la nature, que les savoirs, que le goût des consommateurs. Tout ce qui caractérise un terroir est en perpétuel mouvement.

Dès lors le jeu de singularité et d'unicité, d'originalité du produit, sa capacité à entrer dans les logiques de la distinction fonctionnent pleinement. Le terroir – **espace identitaire** – est un patrimoine qu'il faut faire vivre<sup>11</sup>. La parole est donc particulièrement donnée aux acteurs, à leur aptitude à s'organiser territorialement pour faire valoir leurs différences, leur qualité ou

<sup>6</sup> Palimpseste ; parchemin sur lequel était inscrit un texte et réutilisé après grattage pour en écrire un autre: la vieille écriture se lit pour partie sous la dernière.

<sup>7</sup> Jean-Pierre Allix, *L'espace humain*, Paris, Editions du Seuil, 1996

<sup>8</sup> idem

<sup>9</sup> Loi du 06 mai 1919 « *RELATIVE A LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE* »

<sup>10</sup> Di Méo, *Géo. Sociale et territoires*, Nathan-Université, 1998

<sup>11</sup> Hinnewinkel (dir.), *Laisser vivre les terroirs*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, CERVIN, à paraître

plutôt celle de leur vin, pour faire triompher leur image dans le procès de la distinction. Ceux qui s'en sortent sont les plus puissants comme Yquem, ou les plus novateurs. Car pour être patrimoine, le terroir doit rester ouvert à l'innovation.

Alors pour saisir la totalité du terroir, comme celle de tout espace géographique, il nous faut franchir un cap, ne pas se cantonner comme le font encore nombre des experts dans la dimension culturelle mais bien appréhender le terroir comme une organisation, un système et même comme un ensemble de systèmes interactifs. Appréhender le terroir, c'est comprendre et décrire le fonctionnement de toutes ses composantes, en ne privilégiant aucune, fut-elle un milieu exceptionnel. Car le terroir ce sont aussi, et peut-être surtout, des hommes, producteurs, metteurs en marché et consommateurs.

## **Le terroir, une réalité sociétale**

Cette réalité se concrétise en premier lieu par l'existence d'une filière, véritable mise en réseau de l'ensemble des acteurs indispensables au bon fonctionnement du marché du vin.

### ***Le terroir vitivinicole, un réseau d'acteurs***

Le vin n'est pas seulement le fruit d'une activité culturelle et, comme tel, un banal produit agricole, mais le résultat de la transformation d'un produit agricole, le raisin, comportant quatre moments essentiels :

- la viticulture ou phase proprement agricole au cours de laquelle le viticulteur produit la matière première, le raisin ;
- la vinification ou élaboration du vin pouvant inclure son vieillissement, ce qui est déjà un procédé de transformation et que les anglo-saxons qualifient d'industrie ;
- la commercialisation avec ses effets de communication indispensables à tout produit mis sur le marché.
- la consommation avec le poids des circonstances dans lesquelles elle est effectuée.

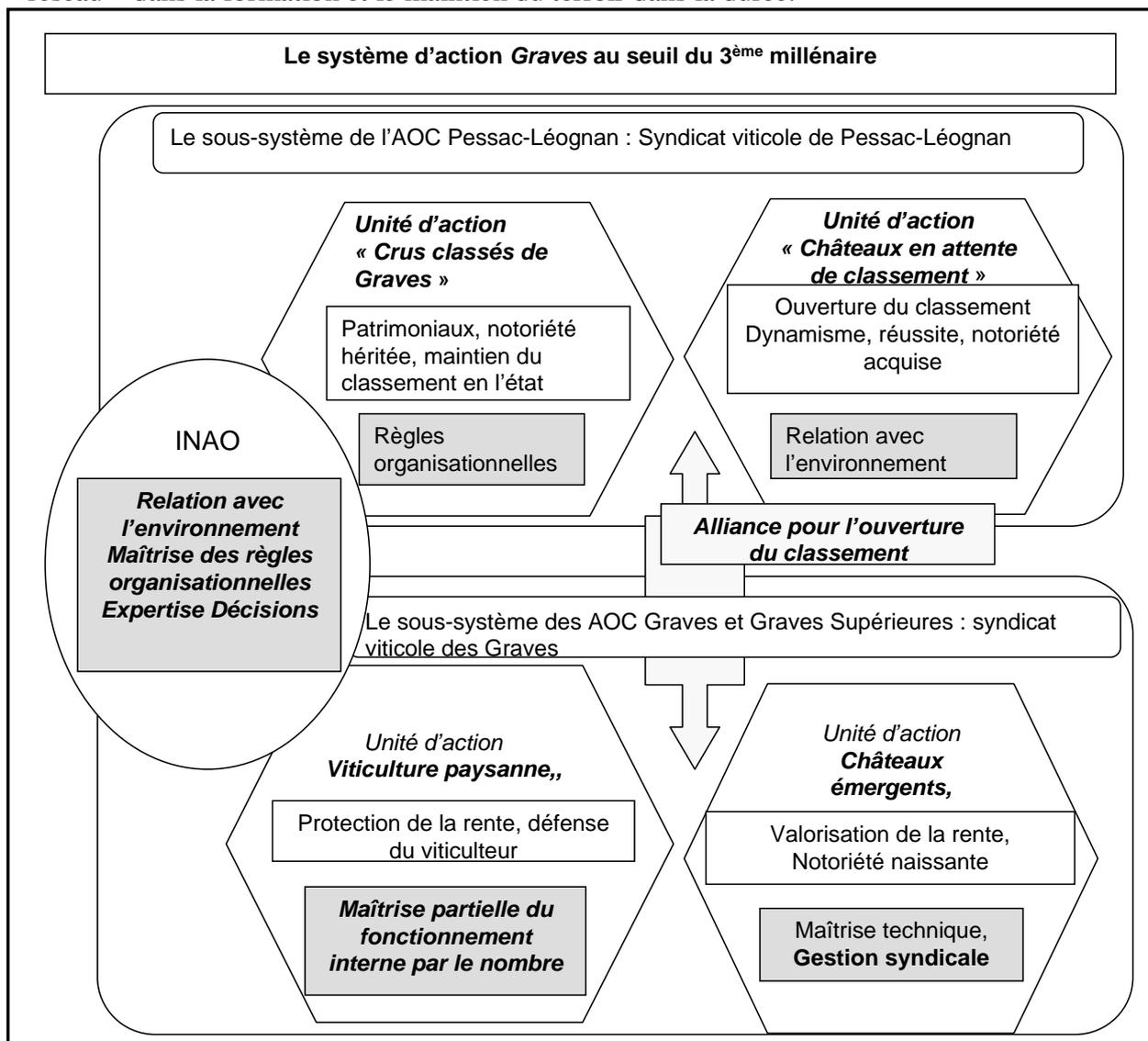
Ces fonctions, parfois réunies aujourd'hui, furent longtemps et sont encore souvent dissociées. Partenaire encore incontournable des grands vignobles, le négociant contrôle tout ou partie de l'accès au marché, même si ce rôle lui est de plus en plus contesté par la Grande Distribution. C'est lui qui possède les réseaux, l'information, la connaissance indispensable pour assurer une bonne adéquation qualitative entre ce qu'il estime être la demande et la production. Pour lui la tentation de peser sur le produit fut toujours grande. Il a toujours cherché à s'assurer le contrôle de la deuxième phase, la fabrication, dont découlait assez souvent celui du vignoble, c'est à dire le prix payé au producteur par le marchand. Que le viticulteur soit le maître de la quantité comme de la qualité, et le négociant se retrouve en position moins confortable pour négocier les prix ; que cette maîtrise revienne à ce dernier et la situation empire pour le viticulteur.

Face au négociant, le viticulteur fut longtemps aussi le vigneron. Il se contentait le plus souvent de la première élaboration d'un produit qui demandait parfois (souvent !) des *arrangements*, les fameux coupages de la littérature du 19<sup>ème</sup> siècle sur les vins de Bordeaux notamment. Sans revenir sur de longs débats concernant ceux-ci, rappelons simplement que, pour le négoce, le coupage était (est !) rendu indispensable pour homogénéiser une qualité, assurer l'image qualitative d'un produit de grande diffusion.

L'affirmation de la notion de « cru » face aux marques des négociants fut ainsi à l'origine de conflits. C'est pour lutter contre les « abus » des négociants qu'Arnaud de Pontac, propriétaire du domaine du Haut-Brion à Pessac et Président au Parlement de Bordeaux, décida de commercialiser directement ses vins sur le marché londonien dès le 18<sup>ème</sup> siècle. A l'occasion d'une des crises les plus graves que connut le vignoble français, le législateur trancha au début du 20<sup>ième</sup> siècle en faveur des propriétaires avec la mise en place progressive des appellations d'origine qui devaient par la suite devenir contrôlées. Le zonage territorial qui

suivit sous la forme des aires d'AOC ne fit que reprendre l'héritage patiemment construit par la profession sur le temps long mais concédait une plus grande maîtrise dans l'élaboration du produit aux viticulteurs. Sous la pression de la puissance publique, ceux-ci s'organisèrent alors pour gérer et contrôler la qualité du produit, son image alors que le négociant se voyait de plus en plus confiné dans la seule fonction commerciale.

Réseau d'acteurs impliquant producteurs, négociants et puissance publique, le terroir ne saurait se passer des acteurs qui constituent le bout de la chaîne et que sont les consommateurs. Sans eux, point de production et point de terroir. C'est à leur intention que les terroirs sont des construits et en retour ils en sont des acteurs dynamiques, assurant la reconnaissance et la valorisation du produit et donnant tout son poids à cette composante « réseau » dans la formation et le maintien du terroir dans la durée.



**Fig.5 : Le terroir, un réseau d'acteurs :** ce système d'acteurs peut être décomposé en quatre unités d'action ou groupement d'intérêts dont les interrelations ou jeux conditionnent le système d'action global qu'est le « terroir Graves de Bordeaux ». Il est ouvert sur l'extérieur notamment par l'entremise de l'INAO mais aussi par son intégration dans la filière dont il devient un sous-système.

La mise en évidence de l'importance de réseau des acteurs du terroir permet dès lors de diagnostiquer l'existence d'un *espace d'action* dans le fonctionnement du terroir, **fruit d'une action collective**.

### ***Le terroir vitivinicole, un espace d'action***

Temps inscrit dans l'espace, tout terroir donc est le fruit de l'action des hommes dans la durée. Là où celle-ci n'a pu se développer, les terroirs ont disparus. Le terroir apparaît bien, comme le fruit de la protection sur le long terme d'une rente territoriale d'appellation<sup>12</sup>. Il est de ce fait le produit de l'action des acteurs sur un espace donné, celui de la production d'un vin.

**Le terroir est alors unique** car il est ***système d'action concret*** gérant les relations entre les acteurs du terroir où « *la synergie des conditions naturelles créé une typicité organoleptique, la synergie des exploitations créé la puissance du vignoble, la synergie des valeurs socioculturelles créé la notoriété d'une appellation* »<sup>13</sup>. Le terroir est donc « *une individualité géographique* »<sup>14</sup> qui n'est pas une simple donnée naturelle mais « *une médaille frappée à l'effigie d'un peuple* »<sup>15</sup>. C'est l'homme qui, par son action, met en lumière cette individualité, qui construit cette contrée, lui conférant sa personnalité dans la longue durée.

Le terroir devient ainsi est un système ouvert où les innovations sont possibles comme l'est également l'expression des acteurs dans le cadre de toute action organisée où le libre choix des individus contrebalance le poids du collectif, de l'holisme du système. Les producteurs, par l'entremise de leur syndicat d'appellation assurent eux-mêmes une gouvernance de plus en plus responsable de leur terroir par contrat dans le cadre d'une politique publique. Le terroir est alors défense d'une marque et donc d'une rente territoriale collective. En Bordelais, ce système repose sur l'autonomie des terroirs de production et la régulation du marché au moyen d'un référentiel commun, le classement, rappelant, suivant la thèse socio-économiste, que derrière le marché se cachent « *un tissu de relations sociales, de règles implicites, de jeux d'acteurs, de croyances, d'institutions* »<sup>16</sup>.

---

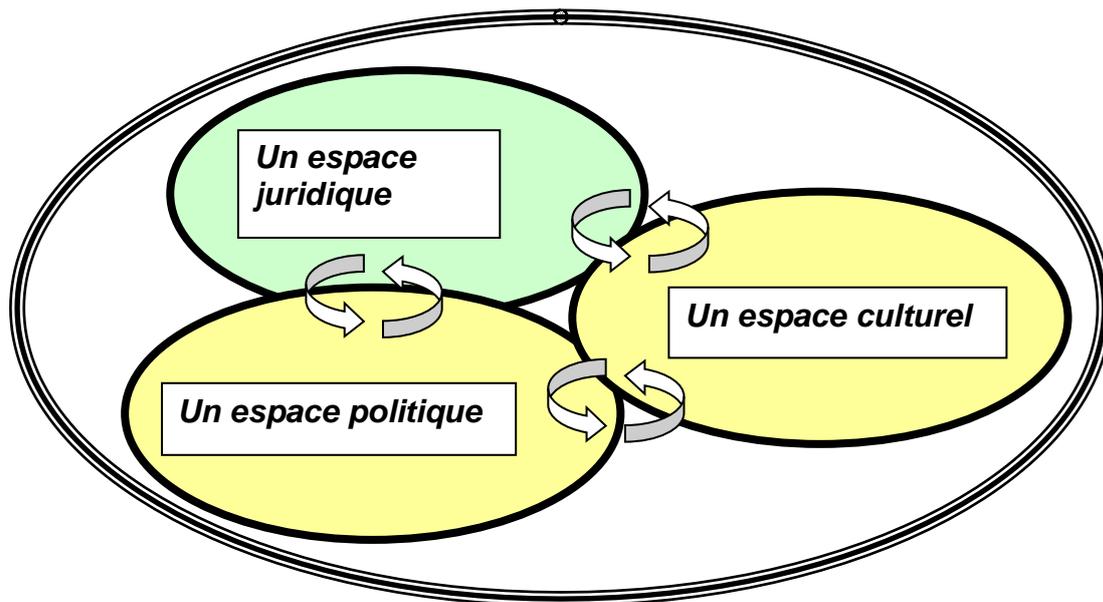
<sup>12</sup> Jean-Claude Hinnewinkel, Les terroirs viticoles, Origines et devenir, Bordeaux, Editions Féret, 2004, 228 pages

<sup>13</sup> Jacques Maby, Avignon, 2002, Habilitation à diriger des recherches, Avignon, 2002

<sup>14</sup> idem

<sup>15</sup> Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la Géographie de la France*, in Histoire de France, Paris, 1903-1922, rééd. Éd. De la Table Ronde, Paris, 1994, p. 20. Paul Vidal de la Blache parlait alors de la France, mais le propos est parfaitement adapté à tout territoire et donc au terroir vitivinicole

<sup>16</sup> Achille Weinberg, Socio économie, *Derrière le marché, le social*, in L'économie repensée, Sciences Humaines, Hors série, n°22, septembre/octobre 1998



**Fig. 6 : Le terroir, un espace d'action**

C'est un véritable **système géographique complexe** avec, comme le souligne le schéma si dessous, son infrastructure et sa superstructure qui, par leurs relations dialectiques composent le système spatialisé. L'infrastructure géographique du terroir est l'espace délimité dans lequel les agro-terroirs constituent le cœur de l'organisation spatiale mais où l'on retrouve en bonne place les paysages. Elle est donc le résultat du travail de la société constitutive du terroir dans le temps long, tout comme l'infrastructure économique ou rente territoriale est le résultat de la défense des avantages comparatifs dans ce même temps long. Cette infrastructure constitue alors le contexte géo-économique du système d'action concret local ou superstructure politique du terroir, largement inféodée à la superstructure idéale que représente la dénomination ou appellation d'origine.

Cette appellation remplit alors la fonction *holonique* du terroir en évitant le repli sur lui-même du viticulteur-vigneron, en suscitant l'intégration de chaque cru. Il dispose ainsi d'une forte capacité de reproduction, tout à la fois force de résistance au changement et capacité d'acceptation de l'innovation. C'est un système social qui veille à sa propre survie, se protégeant contre l'éclatement, mais ménageant aussi de véritables rentes d'appellation : « *Etre du [terroir], c'est profiter du système, de son organisation, de ses défenses collectives, et de ses aménagements particuliers*<sup>17</sup> ». C'est enfin un système spatialisé. Roger Dion<sup>18</sup> a souligné combien la situation avait été déterminante dans l'émergence des vignobles de qualité. De plus, même s'ils ne furent pas décisifs dans la détermination des terroirs, les agro-terroirs tiennent aujourd'hui un rôle de premier plan dans leur fonctionnement, tout comme les paysages. Ils constituent « *le noyau irréductible du système viticole*<sup>19</sup> ». Par les contraintes qu'il impose, par les virtualités qu'il renferme, l'espace est constitutif du terroir. Ainsi décrypté le terroir est « *plus qu'un assemblage de terres, plus qu'une réunion de domaines et de châteaux*<sup>20</sup> ». Alors, comme pour le territoire, « *sa vertu essentielle réside sans doute dans sa globalité et dans la complexité de son contenu sémantique, dans le fait que sa construction,*

<sup>17</sup> Roger Brunet, *L'espace, pour ne plus errer*, préface de Franck Auriac, Système économique et espace, Economica, coll. Géographia, 1983, 215 p

<sup>18</sup> Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France*, op.cit.

<sup>19</sup> Jacques Maby, *Campagnes de recherches*, op. cit.

<sup>20</sup> idem

*en un lieu ou un ensemble de lieux donnés, mobilise tous les registres de la vie humaine et sociale. Son édification combine les dimensions concrètes, matérielles, celles des objets et des espaces, celles des pratiques et des expériences sociales, mais aussi les dimensions idéelles des représentations (idées, images, symboles) et des pouvoirs<sup>21</sup> ».*

Le projet apparaît alors comme le moteur et donc le cœur du terroir.

### **Le terroir vitivinicole, un espace de projet collectif**

Au terme de cette démonstration, le terroir se caractérise par la similitude entre l'espace physique et l'espace social, entre l'espace de production et le territoire des acteurs de la filière, offrant une alternative à la marque pour une viticulture de qualité, dans la mesure où le terroir est conçu comme signe d'identification et de reconnaissance d'un vin, de spécificité soulignant sa *distinction* par rapport aux vins *standards*, de conformité à un disciplinaire de production, garantie d'une certaine qualité pour le consommateur<sup>22</sup>.

La naissance du terroir marque le passage du vignoble de masse (commerce) à celui de qualité (accélération de la valeur, goût, châteaux, paysages, étiquette...). Le vignoble de qualité, toute production de qualité, passe par une forte singularisation du producteur dans son espace, comme s'il devenait unique, spécifique et du coup créateur. Valable à l'échelle du cru, cette constatation l'est aussi à toutes les échelles d'analyse, celle du terroir comme celle du vignoble générique, quand il existe. Tout se passe comme si le rachat de la valeur nécessitait une surproduction de valeur et d'idéologie.

Le terroir correspond ainsi à l'aire d'une AOC. Il devient alors « une construction sociale, sur un espace naturel doué de caractéristiques homogènes, défini sur le plan juridique et caractérisé par un ensemble de valeurs, valeur esthétique paysagère, valeur culturelle d'évocation historique, valeur patrimoniale d'attachement social, valeur médiatique des notoriétés<sup>23</sup> ». Le terroir est, ainsi conçu, le fruit d'un concours de circonstances avec son histoire propre (tradition/usages/innovation), sur un écosystème original, ce qui lui confère spécificités et aménités. Il s'agit alors pour nous d'un véritable territoire et par un curieux retour sémantique, le vocable terroir retrouve son sens originel, celui de l'actuel mot territoire<sup>24</sup>.

Mais surtout, plus que réalité physique, le terroir est un construit contingent. C'est un essai de reconstitution d'un construit humain pour nous permettre de comprendre et caractériser l'action, les jeux des acteurs qui l'animent, le font vivre à travers la présentation :

- des mécanismes de coopération, les jeux entre les partenaires ;
- des modalités de régulation du Politique par de nouveaux jeux dans les situations de crise ;
- des relations du système d'action avec son environnement.

La reconstitution de ces jeux d'acteurs implique alors la prise en compte des relations dialectiques qui en permanence induisent les choix de chaque « acteur territorialisé »<sup>25</sup>. Pour continuer avec l'exemple des Graves de Bordeaux, André Lurton, propriétaire dans la zone des Graves du Nord et vice président du Syndicat des Graves avant la rupture, est le type même de l'acteur territorialisé qui, sans cesse, chercha à orienter dans le sens de ses intérêts l'unité d'action dont il était un des animateurs pour valoriser au mieux les propriétés qu'il venait d'acquérir dans la région. Comme nous l'avons noté<sup>26</sup>, il sut parfaitement jouer avec

---

<sup>21</sup> Guy Di Méo, op. cit.

<sup>22</sup> Claudio Peri et David Gaeta, *La nécessaire réforme de la réglementation européenne des dénominations de qualité et d'origine*, in *Economie rurale* 258, juillet-août 2000

<sup>23</sup> Jacques Maby, *Campagnes de recherches*, op. cit.

<sup>24</sup> Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert,...

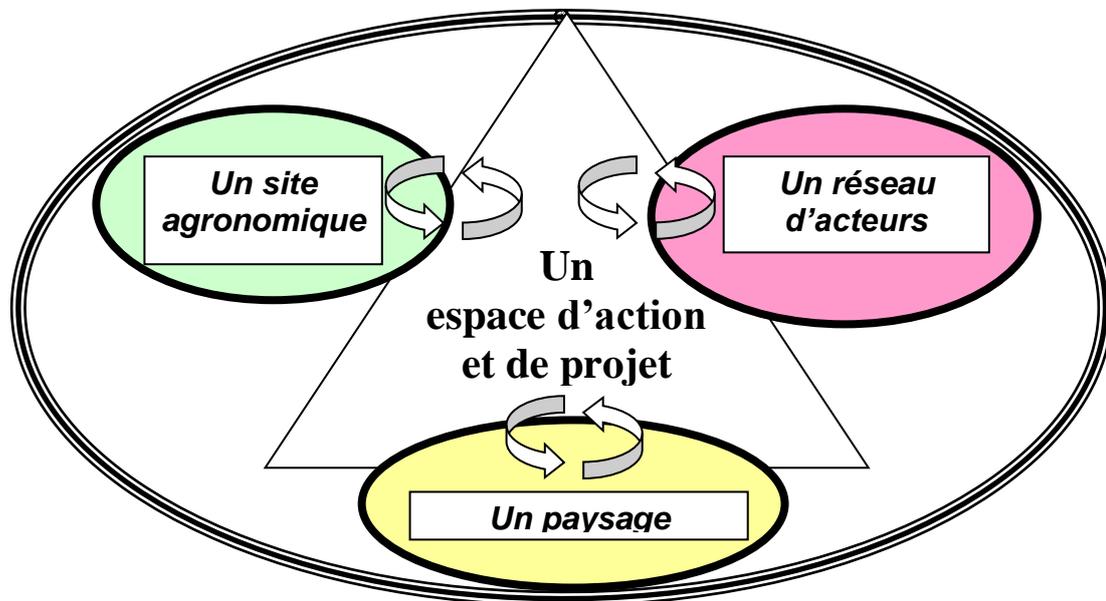
<sup>25</sup> H. Gumuchian et alii, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Paris, Economica, 2003

<sup>26</sup> Jean-Claude Hinnewinkel, *Les terroirs*, op. cit.

les « zones d'incertitudes » des différents acteurs de l'organisation « Graves », sans jamais aller trop loin pour ne pas indisposer la tutelle, à savoir l'INAO. Et en définitive il obtint gain de cause, après vingt ans de lutte, avec la création du « terroir des Graves de Pessac-Léognan » pour le plus grand bien de tous les producteurs de celui-ci, à commencer par lui-même bien sûr.

Bien comprendre les terroirs implique ainsi de bien connaître les itinéraires personnels des acteurs les plus en vue, pour les confronter aux transformations des organisations, ici les terroirs, et ainsi mettre en évidence la manière dont ils font système.

Le terroir, ensemble des mécanismes de coordination et d'incitation mis en place pour le piloter, devient alors un **projet collectif**, caractérisé par un *contexte d'action*<sup>27</sup> structuré par l'interdépendance des acteurs, par leurs échanges économiques ou politiques, mais aussi leur pluralité ainsi que l'a bien démontré A. Gumuchian. Dans ce cadre d'analyse, il s'agit alors de mobiliser « les notions centrales de contexte d'action, de négociation et d'échange politique, et surtout celles d'ordre local par lequel est introduit un minimum de régularité et de stabilité dans les échanges politiques entre les intéressés »<sup>28</sup>, d'étudier « la genèse des règles qui viennent stabiliser et discipliner les relations de pouvoir qui finissent par changer ces règles »<sup>29</sup>.



**Fig. 7 : Le « terroir », un espace de projet**

C'est alors à la gouvernance du terroir-projet, forme de **régulation politique**, productrice de normes, de comités d'arbitrage mais aussi de mafias qu'il faut s'intéresser.

Alors il nous paraît possible d'affirmer que :

- les terroirs viticoles de qualité correspondent à un projet de valorisation d'une rente territoriale dans la durée. Ce projet obéit à des règles plus complexes que la simple minimisation des coûts de production. Résultat de la fragmentation des vignobles, le terroir est avant tout le fruit d'une construction sociale, tant du point de vue des représentations (la qualité et ses classements, ses hiérarchies) que de la géographie viticole (les découpages

<sup>27</sup> Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle, Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Les Editions du Seuil, 1993. Le contexte d'action peut être défini comme l'ensemble des jeux réglés qui structure le système d'action organisée.

<sup>28</sup> idem.

<sup>29</sup> idem

internes des grands vignobles). L'émergence du terroir est une réponse du monde de la production à une demande de distinction de la part des consommateurs.

- les terroirs viticoles sont des espaces structurés par une « *action organisée* »<sup>30</sup> et donc par un ou plusieurs groupes sociaux, afin de gérer, dans la durée la fragmentation et les hiérarchies sans en mettre en péril le fragile équilibre. Ce sont des espaces de coexistence et d'ajustement milieu, société et savoir-faire, où l'agro-terroir n'est rien sans la construction territoriale, marqué par des effets de combinatoire, de valorisation d'image (le paysage viticole de qualité), de récupération de la rente urbaine avec les châteaux, les lieux urbains comme Bordeaux et Saint-Emilion, dans le cadre indispensable d'une politique publique. Tout à la fois espace et réseau, le terroir ne peut être réduit à l'une de ses composantes, même si celle-ci peut parfois être considérée comme exceptionnelle. Le terroir est système géographique avec tous les sous-systèmes qui l'agitent et le font vivre<sup>31</sup> depuis le système agronomique jusqu'au réseau d'acteurs.

Ainsi défini, le terroir reste un système d'avenir à condition de prendre en compte toute sa complexité car, au-delà de l'espace physique, le terroir est alors surtout un objet socioculturel, un « *outil d'organisation de la connaissance. Mieux encore, le terroir n'est pas seulement une notion, laquelle permet d'organiser le contenu, mais un concept, qui pour sa part permet d'organiser le connaître...* »<sup>32</sup>.

## Conclusion

Au terme de notre démonstration, le terroir est devenu l'espace d'une société dans toute sa complétude « *mettant en interaction les dimensions historiques, sociales, individuelles, économiques, politiques et spatiales* »<sup>33</sup>. Avec le terroir nous passons ainsi des lieux aux liens, du territoire au réseau<sup>34</sup>. Il devient un espace de **gestion concertée**<sup>35</sup>.

Il correspond à l'**un des quatre scénarii possible** pour l'agriculture aux côtés d'une :

- **agriculture pilotée par la puissance publique** pour maintenir l'activité de régions rurales isolées,
- **industrie agroalimentaire** dominée par l'industrie,
- **agriculture de services** fondée sur la multifonctionnalité gérée par les collectivités locales pour assurer notamment l'entretien des espaces et des paysages,

Maintenir et conforter l'**agriculture de terroirs revient** à s'appuyer sur la **valorisation de la rente « territoriale »** aujourd'hui porteuse de sens dans les sociétés occidentales et sans doute demain ailleurs. Véritable signature d'un territoire, **le terroir devient**, en respectant les principes fondamentaux d'appartenance et d'identité, **bannière, signe distinctif et attractif**.

---

<sup>30</sup> Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Le seuil, 1977, 500 p.

<sup>31</sup> Hinnewinkel (dir.), *Laisser vivre les terroirs*, op. cit.

<sup>32</sup> Jacques Maby, *Campagnes de recherches*, op. cit.

<sup>33</sup> Michel Lussault, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003

<sup>34</sup> Christophe Quéva, *Entre territoires et réseaux : la requalification des territoires locaux en France et en Allemagne*, Thèse de Géographie, Université de Bordeaux, 2007

<sup>35</sup> <http://www.fao.org/docrep/v9974f/v9974f01.htm#n1.3>

